

Convention de Ramsar (Convention internationale pour les zones humides)

57^{ème} Comité Permanent

Gland (Suisse), 24 au 28 juin 2019

Compte-rendu public

Résumé

Assez large participation (63 pays sur 170) pour ce Comité permanent organisé au siège du Secrétariat de la Convention à Gland (Suisse), le premier à la suite de la 13^{ème} Conférence des parties qui a eu lieu du 21 au 29 octobre 2018 à Dubaï (Emirats arabes unis). Les travaux sur l'amélioration de la gouvernance de la convention avancent, dans une ambiance apaisée, même si des divergences assez fortes demeurent. De vraies améliorations devraient être obtenues pour validation à la prochaine COP. Celle-ci se tiendra en Chine (Wuhan) en 2021, et célébrera les 50 ans de la Convention, avec très probablement l'organisation d'un segment ministériel.

Le Comité a été occupé surtout par ces questions d'organisation et administratives. Les Parties ont exprimé une forte demande de débats de fond, tant sur le plan scientifique (Groupe d'experts scientifiques) que dans le domaine de la communication, d'autant plus que la prochaine COP est celle du cinquantenaire

I. CONTEXTE

La 13^{ème} Conférence des Parties (COP) de la Convention de Ramsar s'est tenue du 21 au 29 octobre 2018 à Dubaï (Emirats arabes unis). Le 57^{ème} Comité permanent (CP) a permis de faire le point sur la mise en œuvre des décisions et résolutions prises lors de cette COP.

La délégation française était composée de deux représentants du MEAE et d'un représentant du MTES-DEB.

II. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

1/ Une convention importante mais encore trop méconnue et qui doit encore améliorer sa gouvernance

La question des zones humides et des nombreux services qu'elles rendent, est **au cœur de nombreux sujets de préoccupation actuels**: préservation de la biodiversité, gestion de l'eau (en termes et de qualité et de quantité), protection contre les inondations et les submersions marines, adaptation/atténuation du changement climatique.

Cependant, la convention de RAMSAR souffre de son manque de visibilité, et de son peu de représentation/d'influence au-delà du cercle des points focaux nationaux de la Convention (correspondants nationaux).

En conséquence, la Convention peine :

- à contribuer visiblement et efficacement aux débats de la communauté internationale en portant le sujet des zones humides,
- à jouer son rôle dans les réseaux et partenariats pertinents,
- et à mobiliser des ressources extra budgétaires.

Une fois encore, nous avons pu observer une **implication assez importante des pays** (150 participants de 63 pays). Ainsi les Parties se sont emparées de la préparation du 50^{ème} anniversaire qui sera fêté en 2021 lors de la COP 14. La France fait partie du GT sur la préparation de la prochaine COP avec

notamment US, UK, Suisse, Costa Rica, Autriche, Pays-Bas, Australie, Arménie et Algérie. Une première réunion de « brainstorming » a eu lieu lors de ce CP.

2/ Travaux d'amélioration du fonctionnement, en vue de la COP14

Comme suite aux difficultés relevées avant et pendant la dernière COP, des travaux ont été lancés pour apporter de vraies améliorations et redynamiser la convention.

- 2.1. Un **groupe de travail sur l'efficacité de la Convention**, visant à en réformer la gouvernance et les méthodes de travail (organes subsidiaires et organisation du Secrétariat) a été institué à la COP 13, et son mandat a été approuvé par le CP. Ce groupe, co- présidé par le Royaume Uni et la Zambie et dont la France est membre, fera des recommandations dans un an au CP 58.
- 2.2 Une série de **Groupes de travail devenus caducs** a été supprimée, et le mandat du Comité exécutif a été reformulé, pour assurer la continuité des travaux jusqu'à la COP 14, en attendant les recommandations pour la réforme de la gouvernance de la convention.
- 2.3 **Le toilettage des résolutions existantes** (abrogation des résolutions devenues caduques, regroupement et suppression des doublons) devra faire l'objet de travaux supplémentaires par le Secrétariat pour être présentés au prochain CP. Il a été rappelé par les Parties que ce suivi des résolutions devait être considéré comme le cœur de métier du Secrétariat.
- 2.4 **Le rapport du Groupe d'experts scientifiques et techniques (GEST)** et son programme de travail ont été adoptés avec quelques modifications. Dans le souci de mieux articuler les travaux du GEST et ceux du CP, il a été décidé que les membres du GEST pourraient être invités aux réunions du Comité permanent traitant de questions d'actualité importantes ou de sujets sur lesquels de nouvelles informations significatives sont disponibles, afin d'alimenter les réflexions – et à vrai dire de « reparler » de zones humides dans une enceinte devenue trop « administrative ».

3/ Questions techniques

Les points suivants sont intéressants à relever :

- **Mise à jour sur l'état des sites inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale** : la France a relevé le caractère très chronophage (pour les acteurs nationaux comme pour les équipes régionales du secrétariat, et notamment l'équipe Europe, qui suit près de la moitié du nombre total de sites au niveau mondial) des mises à jour des fiches descriptives des sites Ramsar, en s'interrogeant sur l'intérêt d'un examen aussi minutieux de ces mises à jour. Elle considère que le secrétariat pourrait mieux cibler son instruction (en faisant davantage confiance au travail national) et dégager ainsi du temps pour animer des sujets tout aussi importants.
- **Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP)**: la France a été une fois de plus remarquée pour le grand succès de son organisation de la Journée mondiale des Zones Humides, puisqu'elle assure près de la moitié de l'ensemble des animations au niveau mondial. Elle produira une petite fiche exposant son organisation, qui intéresse nombre de Parties.

Enfin elle suivra et soutiendra les travaux du groupe de surveillance des activités de CESP qui doit relancer ce volet essentiel de la Convention, avec l'envoi en septembre d'une enquête auprès des Parties pour définir les besoins et priorités d'actions.

- En outre la France soutiendra le projet de résolution porté par les Émirats arabes unis pour faire du 2 février la **Journée mondiale des zones humides au niveau des Nations Unies**, comme décidé lors de la COP13. Ce projet de résolution doit être soumis pour examen à la prochaine session de l'Assemblée générale avant la date butoir du 25 juillet 2019.

- **Plan stratégique** : les Parties ont souhaité une accélération du processus de révision, et demandé que le consultant soit rapidement choisi afin que des travaux avancés puissent être présentés au prochain CP.
- **Initiatives régionales Ramsar** la France n'est pas membre du GT mais va suivre les travaux pour MedWet.
- **Label Ville Ramsar** : il convient de relever la reconnaissance quasi unanime de l'intérêt et du succès de ce label, qui constitue un puissant levier pour faire évoluer les pratiques des collectivités et un puissant tremplin pour la reconnaissance de la Convention, même si le secrétariat et certaines Parties n'apportent pas grand soutien à ce nouveau label.

La 2^{ème} session, pour remise des diplômes à la COP14 en 2021, démarrera bientôt avec le lancement du nouvel appel à candidatures vers mi-juillet.

4/ Prochaines échéances

Le prochain CP (58^{ème}) se tiendra en Suisse du 22 au 26 juin 2020.

La prochaine Conférence des parties sera organisée mi-2021 (dates à préciser) par la Chine à Wuhan.